

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 20 Pluviôse, an V.

( Mercredi 8 Février 1797 ).

*Nouvelles de Rome sur le traité d'alliance conclu entre le pape et l'empereur. — Incendie du théâtre de la ville de Bergame. — Départ du ministre de l'intérieur pour Gand. — Avantages remportés par l'armée d'Italie. — Capitulation pour la tête de pont d'Humingue. — Discussion sur les journalistes. — Résolution sur l'emprunt forcé et les assignats de 100 francs.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## I T A L I E.

*De Rome, le 15 janvier.*

Presque tout le monde s'accorde à dire que les dépêches de monsignor Albani, négociateur papal à la cour de Vienne, portent que François II a promis que dans tout traité quelconque, les états du pape seront considérés comme autrichiens. Joseph II considérerait aussi ces états sous le même aspect favorable.

Par d'autres canaux plus sûrs, on a su que le traité d'alliance entre le pape & l'empereur a rencontré les plus grandes difficultés, & que tout se réduit à la promesse, de la part de l'empereur, de faire comprendre aussi sa béatitude dans les traités d'armistice & de paix, à condition que le saint-pere cédera les terres de Mesola & de Sainte-Martine, près de Ferrare, achetées jadis des empereurs par la chambre apostolique. Dans le cas que la cession ait lieu, il faudra que S. S. demande le consentement aux Français.

Voilà donc le pape d'intelligence avec l'empereur, & disposé à agir de concert. Ce n'est pas le pape qui profitera de cette alliance. Une diversion, supposé qu'elle ait lieu, sera avantageuse à l'empereur pour ses domaines d'Italie. Le pape aura fait tuer ses sujets, prodigué ses trésors, ruiné ses états, détruit la splendeur de la cour de Rome & de la thière, pour être utile à l'empereur. Si la diversion est inutile, il est alors probable, il est même certain qu'une vaste étendue de pays changera de gouvernement, & que, selon la prédiction de Rousseau, Rome restera avec ses reliques, ses indulgences & ses bénédictions.

Toutes les presses sont devenues des especes d'arsenaux; on y prépare les armes contre les Français, c'est-à-dire les écrits qui doivent faire lever le peuple en masse. On assure que le manifeste rédigé par le cardinal Maury est un modèle d'éloquence incendiaire. Quelques cardinaux ont conseillé à sa sainteté de l'appeler à la congrégation d'état; mais on croit que le pape ne l'appellera qu'après la rupture, ou pour mieux dire après les hostilités. L'explosion aura lieu bientôt.

*De Bergame, le 15 janvier.*

Le théâtre de cette ville vient d'être consumé par les flammes. On prétend que c'est le gouvernement qui y a fait mettre le feu, afin d'empêcher que les Bergamasques ne se trouvent avec les Français & ne fraternisent avec eux. Ces mesures incendiaires ne seroient pas propres à diminuer le mécontentement des Français contre l'aristocratie vénitienne.

Les Français ont sur le lac de Garde une flottille composée de treize barques canonnières & de trois demigalères, commandée par le citoyen Sibille, capitaine de frégate. Malgré le mauvais tems, il bloque parfaitement le canal qui s'avance dans le Tyrol. Il a pris plusieurs barques chargées de grains. Par les dispositions qu'il a faites, il empêche l'armée ennemie de tirer aucune subsistance du côté de Brescia, de la Lombardie & de Vérone.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 16 pluviôse.*

Le ministre de l'intérieur vient de partir pour Gand; il se rendra de-là à Anvers, & reviendra à Bruxelles par Malines. Ce voyage ne doit durer que trois à quatre jours, tems bien court pour examiner les travaux relatifs à la marine & au commerce, & sur-tout pour examiner les griefs des citoyens contre leurs administrateurs. A son retour ici, le ministre établira une commission de cinq personnes, qui sera chargée d'écouter toutes les plaintes & de les envoyer au gouvernement.

Les généraux Beurnonville & Sougis sont partis hier pour Anvers, on ils trouveront le ministre. Tous les préparatifs sont faits dans cette ville pour y faire une superbe réception à Bénézech.

Les scenes deviennent de jours en jours plus violentes au spectacle de cette ville. La municipalité avoit ordonné de fermer la salle pendant trois jours, parce que les artistes dramatiques, cédant au vœu public, avoient donné le *Souper des Jacobins*. L'administration de département a pris de son côté un arrêté qui permet de rouvrir le spectacle, mais qui proscriit toutes les piéces qui ont rapport au régime de la terreur. Le public n'a point été content de ces dispositions; chaque jour il insulte la municipalité par les propos les plus violens; il ne

permet pas que l'on achève les pièces commencées, avant qu'on ne redonne le *Souper des Jacobins*.

*Extrait d'une lettre écrite de Bruxelles, le 12 pluviôse.*

La visite des prisons & des hôpitaux paroît être entrée dans le plan des opérations du ministre de l'intérieur. Il est accompagné d'un commissaire désigné pour cet objet, lequel s'est transporté avant-hier dans ceux de Bruxelles avec un des officiers de la municipalité, le général en chef, plusieurs membres de l'état-major & quelques officiers de santé.

Le régime de nos maisons hospitalières n'a pas encore subi ces réformes que vos patriotes ont opérées chez vous; elles continuent d'être confiées à des femmes pieuses, qui vivent dans la plus grande austérité & dont le désintéressement est tel que, pour tout salaire, elles reçoivent 10 francs par an à titre d'indemnité pour les frais du voyage qu'elles font annuellement dans leurs familles.

Le commissaire du ministre sortoit de l'hôpital, lorsque traversant la rue, je vis le cortège accompagné jusques à la porte par les hospitalières. Je m'arrêtai & j'entendis le commissaire leur dire: «Vertueuses citoyennes, recevez, au nom de l'humanité, les hommages de la plus sincère reconnaissance pour les soins compatissans que vous prodiguez aux malades. Qu'il est doux pour vos âmes bienfaisantes de rendre aux uns la santé, & aux autres la vie, & de procurer à tous soulagement & consolation dans leurs maux!» — «Citoyen, répond l'une d'elles, c'est la religion.» — «Oui, répliqua vivement le commissaire, il n'y a que la religion qui puisse enfanter ces vertus, vaincre ces dégoûts, & soutenir ce courage de tous les jours & de tous les instans. Je vais rendre compte au ministre de ce que j'ai vu, & ce sera une douce jouissance pour son cœur. Je vous salue: agréez mes respects.» Le général en chef & les membres de l'état-major paroissent pénétrés des sentimens que le commissaire venoit d'exprimer. Il y avoit un assez grand concours de peuple témoin de ces adieux.

Comme la malveillance ne cesse de calomnier votre gouvernement & de répéter qu'il veut l'anéantissement de la religion, quelques-uns de ceux qui étoient présens paroissent étonnés d'entendre sortir de la bouche d'un de ses commissaires ce langage de l'humanité & l'expression de ces sentimens de respect pour la religion.

#### F R A N Ç E.

##### A R M É E D' I T A L I E.

Au quartier-général de Vérone, le 9 pluviôse.

*Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, la division du général Augereau s'est rendue à Padoue; de là elle a passé la Brenta & s'est rendue à Cittadella, où elle a rencontré l'ennemi, qui a fui à son approche.

##### *Combat de Carpenedolo.*

Le général Massena s'est rendu à Vicence; de là à Bassano, & a poursuivi l'ennemi qui s'est retiré au-delà des gorges de la Brenta. Il a envoyé le brave général Ménard à sa poursuite: celui-ci l'a atteint à Carpenedolo, & lui a fait huit cents prisonniers, après un combat assez vif. Les grenadiers de la 25<sup>e</sup> demi-brigade ont passé le pont de la Brenta à la bayonnette, & ont fait une boucherie horrible de ce qui s'est opposé à leur passage.

##### *Combat d'Avio.*

La division du général Joubert est en marche pour suivre l'ennemi dans les gorges du Tyrol, que la mauvaise saison rend difficiles. Il a rencontré hier à Avio l'arrière-garde de l'ennemi, & lui a fait trois cents prisonniers, après un léger combat.

La division Rey a accompagné les prisonniers.

Rien de nouveau au blocus de Mantoue.

Signé, BUONAPARTE.

*Extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte, au citoyen Carnot.*

De Vérone, le 9 pluviôse, an 5.

..... J'ai vu avec pitié tout ce que l'on débite sur mon compte: l'on me fait parler, chacun suivant sa passion. Je crois que vous me connoissez trop pour imaginer que je puisse être influencé par qui que ce soit: j'ai toujours eu à me louer des marques d'amitié que vous avez données à moi & aux miens, & je vous en conserverai toujours une vraie reconnaissance. Il est des hommes pour qui la haine est un besoin, & qui, ne pouvant pas bouleverser la république, s'en consolent en semant la dissension & la discorde par-tout où ils peuvent arriver. Quant à moi, quelque chose qu'ils disent, ils ne m'atteignent plus. L'estime d'un petit nombre de personnes comme vous, celle de mes camarades, quelquefois aussi l'opinion de la postérité, & par-dessus tout, le sentiment de ma conscience & la prospérité de ma patrie m'intéressent uniquement.

Deux divisions de l'armée sont aujourd'hui à Bassano. L'ennemi, à ce qu'on m'assure, évacue Trénte. Mantoue est toujours strictement bloqué.

Vous verrez, par la lettre que j'écris au directoire, que nous venons encore de faire onze cents prisonniers aux deux combats de Carpenedolo & d'Avio.

#### D É P A R T E M E N T D U F I N I S T È R E.

*De Brest, le 13 pluviôse.*

L'amiral Morard de Galles vient de reprendre le commandement de l'armée navale, qui avoit été jusqu'à ce jour entre les mains du contre-amiral Villeneuve. Le major-général de l'armée, de Bruix, part pour Paris, où il est mandé par le ministre.

Voici le résultat de l'expédition.

*Vaisseaux.* — *Le Séduisant & les Droits de l'Homme*, & le vaisseau rasé *le Solvola*, perdus.

*Fregates.* — *L'Impatiente & la Surveillante*, perdues; *la Tartu*, prise; *la Résolue*, mise hors de service.

*Corvettes.* — *L'Atthalante*, prise; *le Voligeur*, dont on n'a point de nouvelles. — Quatre flâtes prises, ou dont on n'a point de nouvelles.

#### D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N.

*De Strasbourg, le 15 pluviôse.*

Suivant une lettre de Bâle, du 14, on a capitulé pour la tête de pont d'Huningue. Les Français ont quatre jours pour évacuer le fort. Les Autrichiens s'engagent à ne pas tirer sur Huningue pendant toute la guerre, à moins que les Français n'effectuent un passage du Rhin.

*De Paris, le 19 pluviôse.*

Ponceclin a écrit au rédacteur de la *Gazette Française* une lettre dans laquelle il dit que *le Rédacteur*, qui avoit parlé la première fois de son assassinat d'une manière indécente & atroce, a été inexact dans sa manière de

rappor-ter la visite faite par le juge de paix au Luxembourg. A la vérité, il n'a pas reconnu les lieux tels qu'ils sont désignés dans la plainte ; mais il a reconnu un individu. Il rapporte d'une manière très-détaillée de quelle façon on l'a fait entrer dans le jardin du Luxembourg par la grille qui communique à la rue de Vaugirard. Il décrit avec soin l'appartement où il a été renfermé. Sa lettre est pleine de modération & porte tous les caractères de la franchise.

*Des cours publics d'instruction, et en particulier de celui de Statistique.*

L'annonce qui vient d'être faite d'un cours de statistique (1), suggère quelques réflexions sur le grand nombre de ceux qu'on voit s'ouvrir depuis quelque tems. Ce ne sont plus seulement les sciences physiques dont on se propose de donner des leçons : il y a des professeurs d'analyse des lois, de législation, d'histoire, &c. &c. Ne peut-on pas douter qu'on tire jamais un grand parti de ce moyen d'instruction, présentée avec une sorte de luxe ? En effet, qu'un jeune homme veuille étudier les opérations de l'entendement, il a pour le diriger Condillac & Bonnet. Un professeur, quelque habile qu'on le suppose d'ailleurs, ne pourroit que lui présenter rapidement des objets qui veulent être médités avec toute la force de tête dont on est capable. Supposez que ce jeune homme entreprenne d'apprendre l'histoire ; si c'est celle de l'antiquité, qu'il ouvre ce Rollin, qui a trouvé le moyen de s'approprier l'admirable simplicité & le grand sens des anciens ; si ce sont les temps modernes qu'il veut connaître, les Hume, les Dalrymple, les Robertson lui offriront leurs vastes tableaux. Ne nous hâtons pas cependant de conclure qu'il faille se borner à étudier sans maître, à abandonner tous les cours ; mais disons seulement qu'il y a quelque distinction à faire.

S'agit-il de science physique, par exemple, nul doute qu'un cours ne soit très-bon ; car alors il importe surtout de connaître & d'apprendre à faire les expériences sur lesquelles les principes de ces sciences sont fondés ; mais lorsqu'on se livre à des études d'un autre genre, il semble que si l'on doit s'aider des leçons d'un professeur, c'est seulement lorsqu'il n'y a pas de bons livres élémentaires.

D'après cette règle, il est clair qu'un cours de statistique ne doit pas être négligé. Cette science est si neuve en France, que beaucoup de personnes, qui ont reçu une éducation libérale, ignorent jusqu'à son nom. A peine a-t-elle parmi nous un ou deux écrivains, qui, encore, n'en ont traité que des parties. C'est sur-tout dans des ouvrages anglais & allemands à la portée d'un assez petit nombre de lecteurs, qu'il faut aller l'apprendre.

Peut-être n'est-il pas déplacé de dire ici un mot de la science elle-même. Mirabeau définissoit la statistique une *connaissance détaillée de tous les faits relatifs à l'économie politique dans un état*. Il est à remarquer que les écrivains politiques ont répété la faute que les physiciens

avoient faite avant eux, c'est-à-dire, qu'ils se sont occupés très-tard de la recherche des faits, & après avoir essayé de poser des principes qui n'en doivent être que le résultat. Ce fut Frédéric II qui, à proprement parler, créa la statistique. Obligé par sa position de tendre sans cesse les ressorts de son administration, il lui fallut s'occuper de connaître toutes ses ressources ; & sous son règne, dans ses états, tout fut mis en tableaux. Depuis, en Allemagne, de bons esprits, entraînés par le mouvement qu'un grand homme avoit donné, se sont livrés à de nouveaux travaux. Après avoir étudié leur pays, ils ont porté leurs regards sur les autres contrées de l'Europe. Le moment est arrivé où l'on peut composer un véritable corps de doctrine, en réunissant ce qu'ils ont fait avec ce qui est sorti de la plume des arithméticiens politiques anglais & de quelques autres.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen RIOU.

*Suite de la séance du 18 pluviôse.*

Le tribunal de cassation fait passer au conseil le procès-verbal de nomination de deux juges suppléans à la haute-cour de justice.

Sur le rapport de Blatel, le conseil prend la résolution suivante :

Les premières notifications des jugemens, tant interlocutoires que définitifs, rendus par les tribunaux civils, seroient faites privativement par les huissiers-audienciers de ces tribunaux, mais seulement dans le canton où siège le tribunal.

Le bureau propose pour former la commission chargée d'examiner le message du directoire sur la conspiration, & les pièces qui y sont jointes, Daunou, Dubois (des Vosges) & Chazal. Adopté.

Chassey se présente à la tribune pour soumettre à la discussion le nouveau projet sur les délits de la presse.

Favard observe que le projet n'a été distribué qu'hier ; il demande l'ajournement à trois jours, afin que chaque membre ait le tems de le méditer.

*Talot.* — Le moment est enfin arrivé de savoir si des hommes sans caractère, sans moralité, sans patrie, peuvent outrager impunément les dépositaires de l'autorité. Il n'y a point d'ordre social là où des hommes avilissent chaque jour les magistrats. La constitution garantit le respect des propriétés ; est-il donc une propriété plus chère, plus sacrée que l'honneur ? Sachez donc la faire respecter ! Que les maux passés ouvrent vos yeux sur les maux qui se préparent encore ! Ce sont les mauvais journalistes qui ont fait le 31 mai, qui ont entretenu la Vendée, qui ont suscité la révolte de Lyon ; ce sont eux qui cherchent à nous diviser, qui invitent les émigrés à rentrer, & mettent les conspirations à l'ordre du jour ; ce sont eux qui chaque jour sonnent les vêpres siciliennes sur les républicains. Où s'arrêtera le mal ? Lorsque vous aurez pris des mesures sévères. Le moment presse : vous serez comptables à la postérité des maux que vous n'aurez pas arrêtés ou prévenus. Je demande que la discussion s'ouvre à l'instant.

Rouhier reconnoît la nécessité de porter promptement des loix contre les délits de la presse ; mais il observe que personne n'étoit préparé à parler aujourd'hui sur cette importante matière ; il demande l'ajournement.

Darraeq ne voit point la nécessité que le conseil s'oc-

(1) Henri Lasalle ouvrira un cours de statistique le 3 ventôse, rue d'Argenteuil, n°. 50, aux ci-devant écoles publiques de Saint-Joch. Il traitera successivement de l'étendue de la population, de l'agriculture & des productions naturelles, des manufactures & du commerce, des forces de terre & de mer, du revenu & des dettes des divers états de l'Europe. Ce cours durera trois mois ; les leçons auront lieu les samedis & nonidi de chaque décade, à une heure après-midi. On souscrit chez le citoyen Lasalle, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, près celle de l'Eperon.

... de cet objet : est-il de votre dignité, dit-il, de vous occuper de quelques hommes dont on ne connoit point l'existence & qui sont tombés de la lune ? ( On rit ). Au commencement de votre session, le directoire vous demanda une loi contre les catins ( on rit ); vous crûtes qu'il étoit de votre sagesse de laisser dans l'oubli ce message; le ministre de la police & la Salpêtrière étoient là. Comment le directoire n'a-t-il pas fait usage de ce moyen contre les journalistes.

Si les catins ( murmures ) infestent la société d'un poison dangereux, les journalistes n'empoisonnent-ils pas l'opinion publique ? Si les journalistes ont des soutiens & des appuis, les catins ( murmures ) n'ont-elles pas aussi leurs souteneurs.

Des murmures interrompent ici l'orateur.

Plet s'élança à la tribune : Depuis sept années, dit-il, on n'a jamais entendu des discours semblables à celui qu'on ne rougit pas de prononcer. Vous n'en reconnoissez que davantage la nécessité de l'ajournement; & je demande qu'il soit mis aux voix.

Lecoigne appuie aussi l'ajournement; mais il pense qu'il doit être très-limité, car il importe, dit-il, d'opposer enfin une digue au débordement de la calomnie, qui, chaque jour est déversée non-seulement sur les magistrats, mais sur les généraux. Croiriez-vous qu'au moment où la conspiration vous étoit dénoncée, on envoyoit à 250 lieues d'ici, dans les Alpes-Maritimes, le manifeste des conspirateurs ? Je me contenterai de vous citer un passage de cet infâme journal : l'orateur y parle d'abord des opérations civiles & militaires qui se font en Italie; puis il ajoute, en parlant de Buonaparte : « Qu'on dise que Buonaparte n'est pas à la fois général & président d'un comité révolutionnaire, & qu'au besoin il ne seroit pas exécuter de la haute-justice ? Si ce républicain terminoit sa brillante carrière en Italie, je ne vois personne qui pût mieux le remplacer que l'illustre Samson ».

De violens murmures d'indignation écartent dans l'assemblée.

Ce journal, reprend Lecoigne, s'envoie franc de port dans les départemens, il y est répandu avec profusion; l'auteur est Barruel-Banvert. Lecoigne demanda que la discussion sur le projet contre les délits de la presse, soit ajournée, mais à demain seulement.

Appuyé, s'écrient une foule de membres.

Le conseil consulté, ajourne à demain la discussion sur les délits de la presse.

Lehardy réclame la parole sur la conspiration. Vous avez vu, dit-il, dans les pièces qui vous ont été transmises, qu'il étoit question d'instructions données par le prétendu Louis XVIII. Durant le congé que vous m'avez accordé, j'ai vu ces instructions; elles avoient été saisies sur deux conspirateurs arrêtés à Rouen. L'un de ces agens du royalisme étoit un ci-devant marquis; il est parvenu à s'évader. On avoit ordonné son transfèrement à Paris; mais sur la route les gendarmes ont été assaillis par une bande nombreuse d'hommes armés, qui l'enlevèrent à ses gardes.

Quels ordres donnoit dans ces instructions sa prétendue

majesté Louis XVIII ? Elle enjoignoit à cet agent de correspondre avec les commissaires royaux établis à Paris; elle lui annonçoit qu'il recevrait au Havre, en septembre dernier, quatre mille louis, & lui en désignoit l'emploi que voici : Etablir des correspondances du Havre à Rouen, gagner les journalistes; ( plusieurs voix : ah ! ah ! ) influencer sur-tout les électeurs, afin de remplir toutes les places d'hommes dévoués à la contre-révolution.

Plusieurs membres sont encore entendus.

Tallien demande qu'il soit fait un message au directoire pour que d'ici à une décade il fasse connoître au conseil la situation politique de la république, & lui fournisse un état des noms de ceux qui ont été rayés de la liste des émigrés. — Ces propositions sont adoptées.

Séance du 19 pluviôse.

Le conseil a pris deux résolutions, portant en substance, 1°. que les assignats de 100 liv., réduits au 50° seront reçus comme les mandats; & 2°. qu'il ne pourra point être fait de taxes pour l'emprunt forcé, & que celles imposées jusqu'à ce jour pourront, d'ici au premier germinal, être acquittées les 19-20° en inscriptions ordonnances, &c., & le dernier 20° en numéraire ou mandats au cours.

Le reste de la séance a été occupé par une chaude discussion qui s'est prolongée assez tard; elle avoit pour objet les propositions faites par Dubois-Crancé, 1°. d'adresser un message au directoire exécutif, pour qu'il fasse connoître les mesures qu'il a prises contre les provocateurs à la révolte; 2°. d'ordonner aux inspecteurs de faire évacuer toutes les tribunes particulières. Ces mesures étoient motivées sur le mal que font les journaux: elles ont été appuyées par Villotar & Quirot; la deuxième a été combattue par Doucet, Dumolard & Boissy. La première de ces propositions a été adoptée, & la deuxième rejetée par l'ordre du jour.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution sur les marchandises anglaises, & ouvert la discussion sur le tachygraphe. La suite de cette discussion est ajournée.

Bourse du 19 pluviôse.

Amsterdam.....	59 $\frac{3}{4}$ , 61.	Marseille.....	au pair
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$ , 191 $\frac{1}{2}$ .	Bordeaux..	1 $\frac{1}{2}$ bénéf. à 10 j.
Madrid.....	11 l. 5 s.	Or fin.....	102 liv. 10 s.
Madrid effective.....	.....	Lingot d'arg.....	50 l. 10 s.
Cadix.....	11 l. 2 s. 6 d.	Piastre.....	5 liv. 5 s. 9 d.
Cadix effective.....	.....	Quadruple.....	79 liv. 10 s.
Gênes.....	92 $\frac{3}{4}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .	Ducat d'Hol.....	11 l. 9 s.
Livourne.....	102 30 j..	Souver.....	33 l. 17 s. 6 d.
Bâle. $\frac{3}{4}$ o p. 30 j.,	2 $\frac{1}{4}$ p. 3 m.	Guinée.....	.....
Lausanne.....	2 $\frac{1}{2}$ p. 3 mois.	Mandat. 19 s. $\frac{1}{2}$ ,	19, 19 9 d.
Londres.....	..... 25 l.	Rent.....	9 l., 8 k. 17 s. $\frac{1}{2}$ 9 d.
Lyon.....	..... au pair.		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 470 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 357 l. 10 s. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique..... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 20 s.  $\frac{1}{2}$ . — Chandelle, 12 s.